



Elle grandit entre les forêts et les eaux

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUY-LE-POTIER SÉANCE DU VENDREDI 24 MAI 2024

Le maire de Jouy-le-potier certifie avoir convoqué le 17 mai 2024, les membres du conseil municipal, pour une séance publique ordinaire qui a lieu le vendredi 24 mai à 20h30 dans la salle du conseil en Mairie.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 17-05-2024

Présents :

Gilles BILLIOT	Thierry ZION	Patricia GAUTHIER
Pascal HERRERO	Christine LALIÈRE	Boubacar DIALLO
Jean-Benoît PELLETIER	Florence NOYER	Pascale SZCZERBAL
Nicole BERRUÉ	Jean-François ROBINET	Benoît MALARD

Absents excusés : Catherine COLAS donne pouvoir à Nicole BERRUÉ

Karl MESLAND donne pouvoir à Gilles BILLIOT

Michel GAUDÉ donne pouvoir à Jean-François ROBINET

Christine LALIÈRE élue secrétaire de séance

Absent :

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024**

Le procès-verbal de la précédente séance, a été envoyé à tous les membres du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024

- **2024/05/24/01 – TARIFICATION ET RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

CONSIDÉRANT les services périscolaires mis en place à l'école les midis, la garderie du soir et matin et l'accueil du mercredi,

CONSIDÉRANT l'Accueil Collectif de Mineurs créé pour accueillir les enfants de la commune ainsi que des communes de Ligny le Ribault et Ardon par convention,

CONSIDÉRANT les nécessaires ajustements à apporter au règlement des activités périscolaires et aux règlements,

CONSIDÉRANT les règlements proposés par la commission scolarité, jeunesse, comme annexés,

CONSIDÉRANT l'exposé de Jean-Benoît PELLETIER

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les règlements des services périscolaires et de l'Accueil Collectif de Mineurs, annexés à la présente délibération

FIXE la participation parentale aux services périscolaires comme suit :

Activités (valables uniquement en période scolaire)	Tarifs	Tarifs appliqués en cas de réservation hors délai	Tarif appliqué en cas de présence non prévue
Garderie du matin	1,30€	2,60€	3.90€
Garderie du soir (goûter fourni)	3,40€	6,80€	10.20€
Restaurant scolaire (du lundi au vendredi)	4.20€	8,40€	12.60€
Mercredi matin	5,20€	10,40€	15.60€
Mercredi après-midi (goûter fourni)	5,20€	10,40€	15.60€

FIXE la participation parentale à l'Accueil Collectif de Mineurs comme suit :

Quotient familial CAF	Coût par enfant et par jour (en cas de jour férié dans la semaine ou de début de l'ACM en semaine)	Coût par enfant pour 4 jours	Coût par enfant pour 5 jours	Coût par jour réservation non prévue
< 599	10€	40€	50€	12€
600 à 799	12€	48€	60€	22€
800 à 999	14€	54€	70€	27€
1000 à 1199	15€	60€	75€	29€
1200 à 1499	17€	68€	85€	32€
> 1500	19€	76€	95€	36€

FIXE la pénalité de retard à 20€

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et diffuser tous les documents afférents à la présente délibération.

➤ **2024/05/24/02 – MODE DE GESTION EAU POTABLE ET EAUX USÉES**

VU le Code de la Commande Publique,

VU les articles L. 1411-1 et suivants, R. 1411-1, D. 1411-3, D. 1411-4, et D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annexé à la présente délibération présentant les différents modes de gestion et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public d'eau potable,

VU qu'il convient de décider du mode de gestion du service public d'eau potable,

VU l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le principe de l'exploitation du service public d'eau potable et du service public d'assainissement collectif de la Commune de Jouy le Potier dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

DECIDE que ce contrat aura une durée de 8/10 ans, avec une échéance au 31 décembre 2032/34.

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **2024/05/24/03 – DÉSIGNATION COMMISSION SUIVI DOSSIER EAU POTABLE ET EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT que l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales impose la création d'une commission spécifique (dite « Commission de concession de service public »), élue par l'assemblée délibérante, dans le cadre de toute procédure de concession de service public.

Il est rappelé que la Commission de concession de service public est compétente pour :

- L'analyse des candidatures et l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre,
- Formuler un avis sur ces offres,
- Formuler un avis sur tout projet d'avenant à une convention de concession de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Il est rappelé également que ladite commission doit être composée du Maire et de 3 élus titulaires et 3 élus suppléants.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉSIGNE comme titulaires Messieurs : HERRERO Pascal, ZION Thierry et ROBINET Jean-François et comme suppléants : Messieurs GAUDÉ Michel, MALARD Benoît et MESLAND Karl.

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

➤ **2024/05/24/04 – CHARTE DON D'ORGANE**

CONSIDÉRANT la délibération n°2023/10/20/04

CONSIDÉRANT qu'une charte officialise cette participation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE, AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ladite charte annexée et mener à bien cette affaire.

➤ **2024/05/24/05 – DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET PRIMITIF ANNEXE TOURNIQUET 2**

CONSIDÉRANT le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives,

CONSIDÉRANT les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

MODIFIE les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget principal de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	contrôle	intitulé	observations	Montant voté	article		intitulé	observations	Montant voté
605	011	travaux	voirie, VRD,..		60315		stocks terrains à aménager	= au c/ 6015	0.00
					7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	120 260.15
608	011	frais accessoires	commission sur emprunt		7133		variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (C 335)	0.00
	043		transfert intérêt emprunt						
			indemnité propriétaire		71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555) st final	0.00
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais						
6045	011	études, prestations de service	loi sur l'eau		757368		subvention exceptionnelle	subvention budget principal	
60	011		essais de sols		796		transfert charges	transfert intérêts emprunt	
			s/total (coût de production)	-					
6	011	dep hors prix			002		résultat fonct. reporté	excédent	438275.28
65822	65	versement BP	BP crédit 75821	458 280.28					
66111	66	intérêts emprunt							
6588	65	Arrondis TVA		5	7588		arrondis TVA		5
6711	67	int moratoires			7785	042	Regul 1068		
7133	042	variation en cours Pro	sortie du stock (par C 335)	100 255.15					
71355	042	variation en cours Pro	stock dépense	0.00					
71355	042	variation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)	0.00					
71355	042	stocks recettes		0	71355	042	reprise stocks recettes		0
608	043	FRS ACCESS			796	043	transfert ch fi		0
002	002	résultat fonct. reporté	déficit						
022	022	dépenses imprévues							
21		virt.section d'investisst							
			TOTAL	558 540.43				TOTAL	558 540.43
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	contrôle	intitulé	observations	Montant voté	article		intitulé	observations	Montant voté
16412	16	emprunt	remboursement capital		16412		emprunt en francs		
168751	16	rembt avance com co	BP crédit 276341	70000					
315	010	terrains à aménager	= au c/ 60315		168751		avance commune	BP débit 276341	
3351	010	travaux en cours	terrains)	0.00	3555	040	terrains aménagés	sortie du stock de lots vendus (D 71355)	
3354	010	travaux en cours	études, pr. serv) par cours	0.00					
3355	010	travaux en cours	travaux) C 7133	0.00	001		résultat inv. reporté	excédent	
33581	010	travaux en cours	frais accessoires)	0.00	33581	040	travaux en cours	frais accessoires)	
33586	010	travaux en cours	frais financiers)	0.00	3351	040	reprise stock initial		100 255.15
					3354	040	reprise stock initial		
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355) st final		3355	040	reprise stock initial		
1068	040				3555	23	virt; de la sect, fonctionnement		
3555	040	reprise stockS	recettes		3555	040	stocks recettes		
001	001	résultat inv. reporté	déficit	30 255.15					
			TOTAL	100 255.15				TOTAL	100 255.15

➤ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Qu'un équipage féminin dont une pilote Jovicienne souhaite participer au raid 4L Trophy visant à apporter une aide scolaire au Maroc et demandent aux élus un accord de principe sur une future aide financière dans le cadre des Joviciens contribuant à la notoriété de Jouy-le-Potier ce que les élus valident.
- Que le 9 juillet le tour de France cycliste traverse notre village et Jean-Benoît PELLETIER donne des informations sur les activités de cette journée.
- Que des militaires de Rennes en exercice dans le secteur seront basés à la salle de la Fraternelle du 27 au 29 mai.
- Que le réaménagement de l'accueil de la poste sera effectué courant juin par la poste avec fermeture du bureau ce jour là et réorganisation de l'ensemble des bureaux.

Monsieur Herrero informe :

- Qu'un gala de catch aura lieu au gymnase le samedi 6 juillet.

Séance levée à 21h54.

Publié le, mercredi 29 mai 2024

Fait à Jouy le Potier, le mercredi 29 mai 2024

Le Maire, Gilles Billiot



Secrétaire de séance,
Christine Lalière